



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Délégation à la Mer et au Littoral
Division de l'Espace Littoral et Maritime
Unité Gestion du Domaine Public Maritime**

Affaire suivie par :

Ronan FLOCH

Chef de l'unité de gestion
du domaine public maritime

Tél : 05 54 69 21 08

Mél : ronan.floch@gironde.gouv.fr

Arcachon, le 18 décembre 2023

Le Préfet Maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le Préfet le Préfet de la Gironde

Objet : Avis sur demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, présentée par la Communauté de Communes Médoc Atlantique, pour des ouvrages implantés sur le domaine public maritime, sur le territoire de la commune de Vendays-Montalivet

Référence : votre courrier du 15 décembre 2023

Par courrier visé en référence, vous sollicitez mon avis au titre de l'article R2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques, sur le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, présenté par la Communauté de Commune Médoc Atlantique, en date du 19 septembre 2023, et portant sur des ouvrages implantés sur le domaine public maritime, sur le territoire de la commune de Vendays-Montalivet.

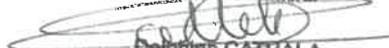
La demande de concession porte sur des ouvrages dont la nature et les emprises sur le domaine public maritime (DPM) sont précisées ci-dessous :

- une descente d'accès à la plage en enrochements (emprise DPM : 430 m²)
- une protection longitudinale de la colonne en enrochements (emprise DPM : 300 m²)
- modification d'un épi de protection contre l'érosion marine en enrochements (emprise DPM : 3 870 m² après travaux)

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à cette demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Pour le Préfet Maritime de l'Atlantique
et par délégation,

La Cheffe du Service de la Délégation
à la Mer et au Littoral


Delphine GATHALA